

BPJEPS « Animation Sociale » - 2021/2022

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et des Sports

BPJEPS AS – Diplôme de Niveau IV (Niveau BAC inscrit au RNCP et Reconnu par l'état)

Sous Habilitation de la DRJSCS (Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale)

Formation en alternance - Code Rome G1202 - G1203 - K1206 - K1207



Métiers Visés :

Médiateur(trice), animateur(trice) auprès d'un public de personnes âgées, personnes en situation de handicap, personnes en insertion. Ce professionnel peut travailler dans les structures telles que : Maison de retraite, IME, IM prof, ITEP, Centre social, toute structure médicale sociale.

Public :

Tous publics, demandeurs d'emploi, salariés (emploi d'avenir, CUI, CAE, CDD, CDI), Jeunes, personnes en reconversion professionnelle, Personne en situation de Handicap.

Objectifs de la Formation :

- Analyser et comprendre l'organisation et le fonctionnement de la structure pour s'intégrer
- Concevoir, mettre en œuvre et évaluer des projets permettant de créer ou de maintenir le lien social (Personnes en insertion, pers. en situation de handicap, pers. âgées), en s'inscrivant dans le projet de la structure
- Encadrer et animer différents publics afin de créer ou de maintenir le lien social
- Évaluer sa posture professionnelle et sa pratique

Compétences Attendues :

La formation est constituée de 4 Unités Capitalisables (UC)

(Les 2 premières sont communes à tous les BP JEPS) :

- **UC 1** : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- **UC 2** : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- **UC 3** : Conduire une action d'animation dans le champ de l'animation sociale
- **UC 4** : Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation sociale

Méthodes utilisées :

- Méthodes actives
- Recherches
- Travail individuel
- Exposés
- Travail de groupe
- Visionnages de médias
- Apports théoriques
- Mises en situation

Modalités d'évaluation :

2 épreuves de Certification

- **Evaluation certificative UC 3 et UC 4 : Mise en situation professionnelle**

Sur la base d'un dossier présentant un projet d'animation, le candidat présentera une séance d'animation qui sera suivie d'un entretien avec un jury.

- **Evaluation certificative UC 1 et UC 2 : Entretien oral**

Sur la base d'un dossier évaluant un projet d'animation, le candidat le présentera et répondra aux questions d'un jury, lors d'un entretien.

Informations importantes :

665h en centre de formation

882h en entreprise

Lieu : **Bagnols-sur-Cèze**

Date d'Information Collective :

A 14h les 02/04/2021 - 12/04/2021

Et 19/04/2021

Date limite de dépôt des dossiers :

Le 29 avril 2021

ATTENTION : passée cette date aucun dossier ne sera accepté.

Test Informatique : **03 mai 2021**

Tests ÉCRITS : **03 mai 2021**

Tests ORAUX : **04 mai 2021**

Semaine de positionnement :

Du 17/05/2021 au 21/05/2021

Date de début : **17 mai 2021**

Date de fin : **19 mai 2022**

Prérequis :

- Savoir Lire et écrire, Avoir un Casier Judiciaire Vierge.
- Utilisation de l'outil informatique (Suite bureautique).
- Avoir au moins **200 Heures d'expérience en animation** sportive ou culturelle (Attestations)
- Ou avoir un diplôme dispensant (se renseigner chez PEPS)
- Avoir déjà préparé et mis en œuvre des activités. Motivation pour l'animation.
- Être titulaire du **PSC1** ou de l'un des équivalents suivants : **AFPS - PSE1 - PSE2 - AFGSU** de niveau 1 ou 2 ou **SST** (en cours de validité).

Tarifs : Merci de bien vouloir nous contacter.

Accessibilité PMR : OUI



Pour plus de renseignements :

Secrétariat : 04 66 33 80 12

secretariat@asso-peps.org

